



PROCÈS-VERBAL

Quarante-septième rencontre du
Conseil interordres de l'éducation au Saguenay-Lac-Saint-Jean
tenue le 8 février 2013 à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
sous la présidence de madame Guylaine Proulx

PRÉSENCES

Pour l'Université du Québec à Chicoutimi

M. Martin Côté, vice-recteur Affaires étudiantes / Secrétaire général

Pour le Cégep de Jonquière

M^{me} Guylaine Proulx, directrice générale

M^{me} Jasmine Gauthier, directrice des études

Pour le Collège d'Alma

M. Bernard Côté, directeur général

M^{me} Johanne Décoste, directrice des études

Pour le Cégep de Saint-Félicien

M. Louis Lefebvre, directeur général

Pour le Cégep de Chicoutimi

M^{me} Ginette Sirois, directrice générale

M^{me} Isabelle Dion, directrice des études

Pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

M^{me} Christine Tremblay, directrice générale

M. Gilles Routhier, directeur général adjoint

M^{me} Liz S. Gagné, présidente

Pour la Commission scolaire De La Jonquière

M^{me} Aline Laforge, directrice générale

M^{me} Jacynthe Bond, directrice des services éducatifs

Pour la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

M. Éric Blackburn, directeur général
M^{me} Christine Fortin, directrice générale adjointe
M^{me} Roxanne Thibeault, présidente

Pour la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

M. Serge Bergeron, directeur général

Pour la Commission scolaire Central Québec

M. André Marois, directeur du service des ressources financières

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

M. Jean-François Coulombe, directeur régional

Pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) – Emploi-Québec

M^{me} Lison Rhéaume, directrice régionale

Pour le Conseil régional des partenaires du marché du travail

M. Engelbert Cottenoir, président

INVITÉS

M. Frédéric Morin, chargé de projet
M^{me} Josée Brassard, adjointe au chargé de projet
M. Michel Perron, président COS, dossier Réseau d'excellence en persévérance scolaire
M. Camil Laforge, coach professionnel, dossier Réseau d'excellence en persévérance scolaire
M. Clément Desbiens, économiste, dossier Priorisation des formations

1. *Mot de bienvenue*

Madame Guylaine Proulx souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil interordres en cette première rencontre à titre de présidente.

2. *Constat du quorum*

Il y a quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé avec l'ajout des points suivants :

13.1 Remplacement de madame Guylaine Proulx au sein du Comité de coordination

13.2 Représentants au comité MigrAction au Saguenay-Lac-Saint-Jean sur l'insertion sociale et professionnelle

M. Serge Bergeron propose :

2013-02-08/3 D'ADOPTER l'ordre du jour tel qu'il a été modifié.

La proposition est appuyée par M^{me} Jasmine Gauthier et adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et approbation du procès-verbal du 11 janvier 2013

Madame Proulx effectue un survol du procès-verbal de la rencontre précédente.

On procède aux précisions suivantes :

Au point 7 - Information du MELS

M. Jean-François Coulombe, directeur régional, précise que le nouveau cadre de gestion en formation professionnelle et technique n'a pas encore été déposé. Le statu quo est donc maintenu et l'ancien cadre de gestion est utilisé par défaut.

M. Serge Bergeron propose :

2013-02-08/4 D'APPROUVER le procès-verbal du 11 janvier 2013.

La proposition est appuyée par M^{me} Jasmine Gauthier et adoptée à l'unanimité.

5. Présentation du projet de mise en place d'un « Réseau d'excellence en persévérance scolaire »

Messieurs Michel Perron et Camil Laforge sont présents afin de présenter le projet de création du réseau d'excellence en persévérance scolaire déposé par le comité d'orientation stratégique.

Ce projet de recherche, de formation, de transfert de connaissances et d'intervention territoriale sur la persévérance scolaire a pour objectifs principaux de :

- * maintenir notre pôle d'excellence au Québec et consolider nos équipes d'experts;
- * s'inscrire dans une démarche de continuité et d'innovation s'appuyant sur les acquis du milieu en persévérance scolaire;
- * favoriser les alliances entre les principaux acteurs de la recherche, de la formation, de l'intervention et du transfert des connaissances sur la persévérance scolaire au SLSJ, et les autres partenaires socioéconomiques régionaux préoccupés par l'abandon scolaire;
- * maximiser les retombées économiques et sociales des investissements de la région depuis 1995 dans le domaine de la prévention de l'abandon scolaire.

Deux demandes d'aide financière totalisant 71 375 \$ ont été acheminées au Conseil interordres en octobre 2012 et acceptées en novembre 2012 :

- * **Année 2012-2013** : 39 375 \$ pour la planification et l'organisation du réseau (excluant la contribution en ressources humaines des différents partenaires);
- * **Année 2013-2014** : 32 000 \$ pour l'implantation du réseau.

Tous les membres du comité d'orientation sont invités à présenter le cadre stratégique du projet à leur organisation afin de recueillir ses commentaires et de valider son adhésion au projet. Cette phase se fait via le Document de validation et de bonification du cadre stratégique qui comprend un court questionnaire qui doit être complété et envoyé à Isabelle Morin avant la fin février 2013.

Par la suite, le comité de soutien professionnel (CSP) et le comité d'orientation stratégique (COS) remanient le cadre stratégique afin d'y inclure les améliorations demandées.

Il y aura ensuite l'élaboration du plan stratégique, l'élaboration du plan d'action, l'adoption du plan stratégique et du plan d'action par les partenaires du comité d'orientation stratégique et l'élaboration du plan de mise en œuvre incluant un plan de communication.

On rappelle aux membres que cet exercice n'est pas un exercice de validation, mais bien un positionnement face à ce projet de réseau d'excellence.

Il est également important de préciser que cette orientation ne créerait pas une fusion des organisations, mais bien un renforcement de celles-ci et assurerait, par le fait même, la pérennité du CRÉPAS.

M^{me} Johanne Décoste propose :

2013-02-08/5 *D'APPROUVER la démarche effectuée par le comité d'orientation stratégique en vue de la création du réseau d'excellence en persévérance scolaire et de mandater madame Guylaine Proulx afin d'effectuer les demandes requises pour l'obtention du financement nécessaire au fonctionnement du réseau.*

La proposition est appuyée par M^{me} Christine Fortin et adoptée à l'unanimité.

6. Correspondance

Aucune correspondance n'est ajoutée au document déjà remis avant la rencontre.

7. Information du MELS

Monsieur Jean-François Coulombe rappelle la date limite pour l'envoi des inscriptions pour le Programme Odyssée, soit le 28 février 2013. Ce programme est une expérience de travail à temps plein en tant que moniteur de langue qui donne l'occasion aux participants de partager leur culture tout en faisant une différence dans la vie des jeunes de la communauté qui l'accueille. Les membres recevront par courriel toute documentation pertinente au programme.

Madame Proulx s'informe de la possibilité d'obtenir, dès les prochaines rencontres, un suivi de la part du ministère de l'Enseignement supérieur, étant donné la nouvelle réorganisation de celui-ci. Monsieur Coulombe effectuera un retour à la prochaine rencontre.

8. Suivi financier

Le document Engagements du Conseil interordres de l'éducation au Saguenay-Lac-Saint-Jean a été déposé avant la rencontre et madame Proulx en effectue un bref survol.

Monsieur Coulombe désire mentionner qu'aucune information additionnelle n'est disponible en ce qui a trait aux modalités des soldes à dépenser. Un suivi sera effectué lors de la prochaine rencontre.

9. *Demande d'appui ATM*

Le 13 juillet dernier, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport alors en poste, madame Michèle Courchesne, autorisait le collège privé André-Grasset à offrir le programme ATM exclusif au Cégep de Jonquière, et ce, sans consultation ni avis préalable auprès de celui-ci.

En réaction à cette nouvelle, le Cégep de Jonquière orchestre présentement une vaste campagne d'appui et de mobilisation afin d'annuler cette décision.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a confirmé au Cégep de Jonquière, à plusieurs reprises, qu'il détenait une exclusivité nationale pour donner cette formation;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Jonquière admet chaque année 240 étudiants et étudiantes en provenance des quatre coins du Québec;

CONSIDÉRANT la qualité de la formation offerte et la réponse adéquate aux besoins exprimés du marché du travail;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour les collèges aux prises avec un phénomène de décroissance démographique de conserver leurs exclusivités afin d'endiguer les effets néfastes de cette décroissance;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Jonquière a toujours bien rempli sa mission de former une main-d'œuvre hautement qualifiée pour l'ensemble de l'industrie télévisuelle québécoise et canadienne;

CONSIDÉRANT que l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins de main-d'œuvre et les coûts prohibitifs d'un tel programme ont, à raison, incité le gouvernement à limiter l'offre de formation à un seul collège;

CONSIDÉRANT le coût des investissements et des équipements consentis au fil des ans au Cégep de Jonquière pour en faire l'un des parcs d'équipement de haut niveau en Amérique;

CONSIDÉRANT le danger de fragiliser l'économie locale et régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean par la perte d'effectifs extrarégionaux;

CONSIDÉRANT que des investissements gouvernementaux et privés de près de 30 millions de dollars ont été octroyés lors des cinq dernières années afin que le Collège demeure à la fine pointe des technologies;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Jonquière n’a jamais été consulté ni par le Ministère, ni par l’Institut Grasset, pour s’assurer d’une complémentarité de l’offre de formation;

CONSIDÉRANT que l’Institut Grasset ne peut invoquer le caractère complémentaire de leur offre puisque la clientèle adulte se retrouve également en nombre important au Cégep de Jonquière;

CONSIDÉRANT que cette décision constitue une brèche importante qui ouvre la porte à tous les collèges privés afin que ceux-ci puissent mettre fin aux exclusivités régionales et nationales dans le réseau des collèges publics;

M. Louis Lefebvre propose :

2013-02-08/9 *D’APPUYER la démarche effectuée par le Cégep de Jonquière afin de renverser la décision du ministère de l’Éducation d’accorder à l’Institut Grasset l’autorisation de dispenser le programme 589.AB « Techniques de production et de postproduction télévisuelles, spécialisation postproduction télévisuelle ».*

La proposition est appuyée par M^{me} Liz S. Gagné et adoptée à l’unanimité.

10. Demande d’appui CLS – Entente spécifique

CONSIDÉRANT que la documentation fournie semble incomplète et qu’un travail de réécriture doit être réalisé afin de notamment inclure l’ensemble des activités du CLS et les contributions actuelles des établissements scolaires;

CONSIDÉRANT le contexte financier actuel des établissements d’enseignement;

CONSIDÉRANT que les initiatives prises par le CLS valorisent les carrières scientifiques et que les actions du CLS sont pertinentes et nécessaires au développement économique régional;

M. Gilles Routhier propose :

2013-02-08/10 *D’APPUYER la démarche effectuée par le Conseil du Loisir scientifique afin de poursuivre sa création d’une entente spécifique sur la promotion de la relève scientifique et technologique au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ce, sans contribution financière additionnelle de la part des établissements d’enseignement.*

La proposition est appuyée par M^{me} Jasmine Gauthier et adoptée à l’unanimité.

11. Réponse aux dépôts des demandes régionales de juillet 2012

En juin dernier, le Conseil interordres appuyait la demande du Cégep de Chicoutimi afin d'obtenir le DEC en Techniques d'orthèses visuelles (160.A). Or, le programme a été accordé au Cégep régional de Lanaudière.

En tant que région, nous ne pouvons accepter la décision qu'une exclusivité nationale soit refusée aux collèges en région due simplement à l'analyse du besoin régional. Il faut donc réagir rapidement et fortement à cette annonce.

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie envoyée le 21 décembre dernier au Cégep de Chicoutimi refusant l'autorisation de dispenser le programme d'études en Techniques d'orthèses visuelles (160.A);

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour les collèges aux prises avec un phénomène de décroissance démographique d'obtenir des exclusivités nationales afin d'endiguer les effets néfastes de cette décroissance;

CONSIDÉRANT que ce programme a été accordé au Cégep régional de Lanaudière avant la date butoir du 30 juin prévu au cadre de gestion 2011-2012 de la formation professionnelle et technique;

CONSIDÉRANT que, selon le Cadre de gestion 2011-2012, ce programme d'études a été identifié à la liste des programmes d'études dont l'offre est jugée insuffisante;

CONSIDÉRANT l'annonce indiquant que la demande du Cégep de Chicoutimi ne semblait pas correspondre aux critères pour obtenir cette autorisation permanente;

CONSIDÉRANT qu'il a été annoncé que les besoins de main-d'œuvre de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne justifient pas l'ajout d'une autorisation permanente;

CONSIDÉRANT que l'objectif d'un programme de formation ayant une exclusivité nationale ne justifie aucunement cette décision;

M. Louis Lefebvre propose :

2013-02-08/9 *D'APPUYER la démarche effectuée par le Cégep de Chicoutimi afin de renverser la décision du ministère de l'Éducation d'accorder au Cégep régional de Lanaudière l'autorisation de dispenser le programme 160.A « Techniques d'orthèses visuelles ».*

La proposition est appuyée par M^{me} Liz S. Gagné et adoptée à l'unanimité.

Il est décidé de transmettre une lettre exprimant le désaccord du Conseil interordres à M. Pierre Duchesne, à M^{me} Marie Malavoy ainsi qu'aux cinq députés régionaux.

12. Suivi des projets en cours

12.1 Lancement de la campagne extrarégionale Destination-Formation

Tel que décidé lors du dernier Conseil interordres, la campagne publicitaire extrarégionale Destination-Formation est présentement amorcée, et ce, depuis le 21 janvier dernier. Aucun lancement régional n'a encore été réalisé à ce jour.

Ainsi, comme convenu lors du Conseil interordres du 11 janvier dernier, l'Exécutif recommande de réaliser une conférence de presse lors de la Journée de mobilisation régionale qui aura lieu le vendredi 15 février 2013 à l'Hôtel Universel d'Alma.

CONSIDÉRANT que les établissements d'enseignement du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont la ferme intention de faire la promotion de leurs services de formation et des avantages comparatifs de notre région dans le cadre d'une stratégie de recrutement d'une clientèle extrarégionale;

CONSIDÉRANT que les applications Web demandées correspondent aux attentes significatives à ce jour;

CONSIDÉRANT que le Conseil interordres a approuvé les travaux du comité de travail Destination-Formation;

CONSIDÉRANT que la campagne publicitaire prévue est reliée à des engagements financiers importants;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que la campagne promotionnelle Destination-Formation soit déployée le plus tôt possible pour qu'elle puisse influencer les demandes d'admission dans nos différents programmes;

M. Serge Bergeron propose :

2013-02-08/12.1 *DE PROCÉDER* à une conférence de presse pour le lancement de la campagne Destination-Formation qui se tiendra le vendredi 15 février 2013 à 9 h 30 à l'Hôtel Universel d'Alma.

La proposition est appuyée par M^{me} Johanne Décoste et adoptée à l'unanimité.

Une invitation aux médias sera envoyée et, par le fait même, les conviera à la Journée de mobilisation régionale dès 8 h 30. Madame Guylaine Proulx, présidente, représentera les membres du Conseil interordres et agira à titre de porte-parole.

Dans un autre ordre d'idées, M. Morin informe les membres qu'un Doodle sera envoyé prochainement pour connaître leurs disponibilités afin d'assurer une présence continue à notre kiosque au Village des Athlètes lors de la finale des 48^e Jeux du Québec.

On note qu'environ 5000 jeunes du Québec seront présents. Il s'agit donc d'une excellente tribune pour faire la promotion de nos programmes de formation.

Le village des athlètes sera ouvert du 2 au 9 mars. Les heures d'ouverture des kiosques seront de 10 h à 19 h. Par contre, le 5 et le 9 mars, les kiosques seront ouverts seulement de 9 h à 12 h. Le Village des Athlètes est situé au Vieux-Port de Chicoutimi (Vieux Hangar).

12.2 Dossier des bourses

Les sommes d'argent ont été distribuées aux établissements quant aux bourses accordées. Chaque ordre d'enseignement peut maintenant définir ses modalités d'attribution des bourses. On rappelle qu'il est possible de transférer des bourses d'un programme à un autre pourvu que celui-ci fasse partie de la liste des programmes prioritaires. De plus, dans le cas où il y a plusieurs établissements offrant un programme touché par cette nouvelle modification, il doit y avoir entente préalable entre les établissements concernés.

Un formulaire par établissement sera envoyé afin de comptabiliser les bourses et les montants remis. On demande aux directions d'établissement de nous retourner celui-ci dûment complété une fois les bourses attribuées.

12.3 Exercice annuel de priorisation régionale des formations 2013-2014

M. Clément Desbiens est présent afin de déposer les documents relatifs à l'analyse pour consultation de l'exercice de priorisation régionale des professions du CRPMT. On rappelle que la réception des modifications et/ou commentaires se fait du 8 au 14 février 2013. Par la suite, une rencontre du comité de coordination élargi aura lieu le 14 février en après-midi pour le dépôt du rapport aux fins d'analyse et acceptation.

Les établissements concernés seront contactés afin d'obtenir l'information manquante, si tel est le cas.

12.4 Chantier d'uniformisation du processus de relance

Ce sujet est reporté à la prochaine rencontre.

12.5 Journée de mobilisation régionale du 15 février 2013

Monsieur Frédéric Morin a le plaisir d'annoncer que l'objectif de 350 inscriptions est atteint! Le comité organisateur a bien travaillé et est prêt à recevoir les participants à cette Journée de mobilisation régionale qui se tiendra le vendredi 15 février prochain à l'Hôtel Universel d'Alma.

Un rappel est fait aux membres afin d'acheminer les affiches grand format « Roll-up » à la Direction régionale du MELS à l'attention de Josée Brassard au plus tard le 13 février prochain.

13. Divers

13.1 Remplacement de madame Guylaine Proulx au Comité de coordination

En raison de la nomination de madame Guylaine Proulx à titre de Présidente du Conseil interordres, madame Isabelle Dion assurera son remplacement au sein du comité de Coordination, et ce, à compter du 14 mars 2013.

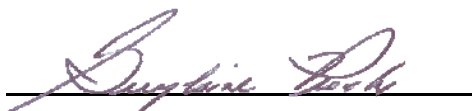
13.2 Représentants au comité MigrAction au Saguenay-Lac-Saint-Jean sur l'insertion sociale et professionnelle

Il est mentionné que madame Johanne Tremblay du Cégep de Jonquière ainsi qu'un ou une représentant(e) du Cégep de Saint-Félicien siégeront au comité MigrAction au Saguenay-Lac-Saint-Jean sur l'insertion sociale et professionnelle lors de la rencontre du 28 mars prochain.

14. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 18.

La prochaine rencontre se tiendra à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean le 28 mars 2013 de 9 h à 12 h.



Guylaine Proulx
Présidente



Frédéric Morin
Chargé de projet